



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

**2 milliards d'euros
pour des
transports durables
en Hauts-de-France**



Région
Hauts-de-France

Éditorial



Je me félicite de la signature du protocole du contrat de plan État-Région avec la région des Hauts-de-France. Cet engagement, pris avec les conseils départementaux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, ainsi que la métropole européenne de Lille, la communauté d'agglomération d'Amiens et les gestionnaires d'infrastructures, est absolument essentiel pour répondre à notre ambition commune de faire de la mobilité le support du développement économique et écologique de la région. Les deux milliards d'euros investis permettent ainsi de répondre aux impératifs de décarbonation et de réindustrialisation verte, à l'heure où les scénarios nous montrent que si nous ne faisons rien, nous nous dirigerons vers un scénario à +4°C à la fin du siècle.

Penser les mobilités de demain est un exercice essentiel, tout particulièrement dans les Hauts-de-France. Dans cette région, les réseaux de transports témoignent d'une singularité particulière en raison de leur densité historique, mais également d'un positionnement stratégique à la croisée de l'Europe. Plus grand atout de la région, ce réseau d'infrastructures est en première ligne pour répondre aux objectifs de réindustrialisation verte et de lutte contre le réchauffement climatique.

Ce CPER consacre 693 millions d'euros d'investissement de l'État, dans le cadre de cette nouvelle génération de contrats intégrant pleinement notre ambition commune en faveur de la transition écologique, afin d'atteindre nos objectifs d'atténuation du changement climatique et de garantir une transition juste des mobilités. Les projets qu'ils financent s'ajoutent et complètent les grands projets en cours, la liaison ferroviaire Roissy-Picardie et les voies navigables avec Seine-Escaut. Ainsi, le Gouvernement consacre à cette grande et belle région des Hauts-de-France l'un de ses plus forts engagements financiers sur la période.

Ce volet mobilités prend également en compte les enjeux de cohésion des territoires, notamment par un investissement significatif de l'État en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de l'est de la région au travers de l'aménagement et la sécurisation de la RN2. Il intègre en outre les enjeux industrialo-portuaires en soutenant notablement la compétitivité et les capacités du grand port maritime de Dunkerque et décline notre ambition forte sur le domaine ferroviaire, avec un projet de déploiement de SERM sur les Hauts-de-France ainsi qu'une attention soutenue aux lignes de desserte fine du territoire et la modernisation du réseau.

Pour accompagner la réponse à ces enjeux partagés, l'État s'engagera aux côtés de la Région des Hauts-de-France, en faveur de la mise en place de modalités de gouvernance et de suivi efficaces, permettant de piloter efficacement la transition écologique des mobilités et démontrant notre volonté commune de répondre aux défis environnementaux, tout en favorisant la mobilité de chacun et le développement économique du territoire.

Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

La signature du protocole du volet mobilités du contrat de plan État-Région (CPER) constitue une étape majeure vers la concrétisation de notre ambition commune de faire des transports le moteur du développement économique et écologique de la région.

Ce protocole souligne cinq axes stratégiques majeurs, pour des investissements de 693 M€ de la part de la Région Hauts-de-France et un montant identique de la part de l'État, portant le volume d'investissement à près de 2 milliards d'euros au total, en tenant compte des autres partenaires.

Le développement ferroviaire y occupe une place prépondérante avec près d'un demi-milliard d'euros de la part de la Région Hauts-de-France et de 355,6 millions d'euros de l'État, pour développer et dynamiser le réseau ferroviaire, à la fois par des opérations de développement sur le réseau structurant et les études du SERM Hauts-de-France, sans oublier la régénération des lignes de desserte fine du territoire. Une attention particulière a été réservée au fret ferroviaire, notre territoire régional accueillant 20% des circulations nationales, avec des projets novateurs, notamment pour le port de Calais, mais également une volonté forte de maintenir et régénérer les lignes capillaires de fret.

Au-delà du ferroviaire, nos investissements programmés sur le fluvial, autre levier stratégique, visent à développer la liaison à grand gabarit Seine-Escaut, en complément de l'investissement majeur et décisif que constitue le canal Seine - Nord-Europe.

Nous avons par ailleurs souhaité concentrer nos efforts en matière d'aménagement routier sur le lien vital que constitue la RN2 en matière de fluidité des déplacements et de développement régional, particulièrement des territoires de l'Aisne et de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Cet engagement ambitieux dans le développement des infrastructures de transport ferroviaire représente un véritable levier de croissance REV3 pour les Hauts-de-France et confirme notre position en tant que région pionnière dans la transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement et plus performante pour tous.

Notre objectif peut se résumer ainsi : favoriser la mobilité tout en stimulant le développement économique. Ensemble, nous façonnons un avenir prometteur pour les Hauts-de-France, où les transports jouent un rôle central et où chaque habitant peut pleinement profiter des avantages offerts par un système de transport modernisé et performant.

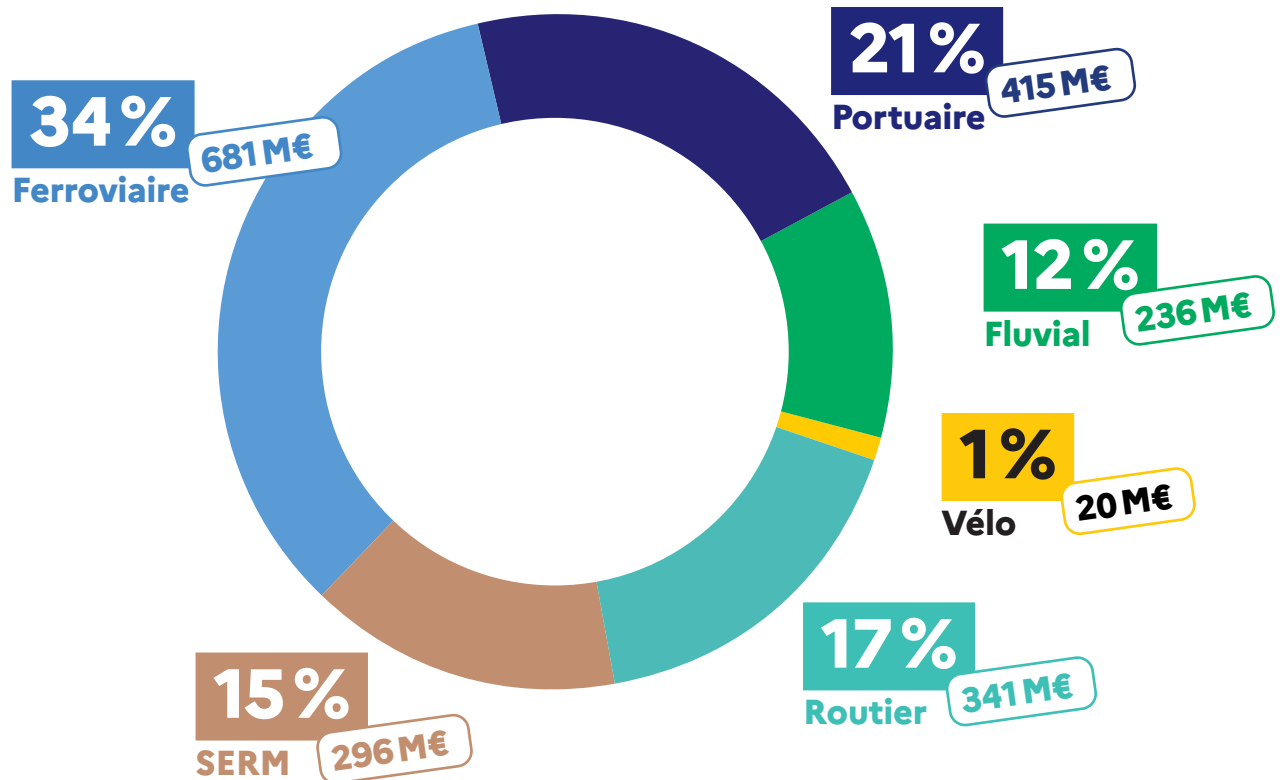
Avec ce contrat, nous construisons les transports de demain en Hauts-de-France !



Xavier Bertrand

Président de la Région Hauts-de-France

Les chiffres clés du CPER en Hauts-de-France



Ce CPER permettra de répondre à quatre problématiques cruciales pour le territoire.

- > Réduire les inégalités territoriales et contribuer à l'objectif de cohésion des territoires.
- > Renforcer les offres de déplacements du quotidien décarbonés en accélérant notamment le développement du service express régional métropolitain Hauts-de-France (SERM), en poursuivant la modernisation du réseau structurant et en régénérant les lignes de desserte fine du territoire.
- > Accélérer la transition énergétique et écologique.
- > Améliorer le verdissement et l'efficacité des transports de marchandises grâce au développement du fret ferroviaire.

1. Développer les mobilités du quotidien décarbonées

Le conseil régional et l'État travaillent de longue date au renforcement de l'offre ferroviaire pour les mobilités du quotidien. Près d'1 milliard d'euros du volet mobilités du CPER Hauts-de-France seront consacrés au ferroviaire et au service express régional métropolitain (SERM) Hauts-de-France.

Service express régional métropolitain (SERM)

Le projet de SERM Hauts-de-France, d'une ampleur sans précédent, porte l'ambition de doubler l'offre ferroviaire sur un territoire multipolaire de 2,4 millions d'habitants. Le projet de SERM permet ainsi d'étendre l'offre en mobilités décarbonées du quotidien et contribue à fluidifier les marchés du logement et de l'emploi sur un vaste territoire.

Le SERM offre une solution face aux difficultés rencontrées par les navetteurs, qui représentent 71% des actifs occupés de la région. Les navetteurs parcourent en moyenne 23 km par jour : ils habitent le bassin minier, travaillent à Lille et subissent chaque jour le trafic important sur l'A21 et l'A1, ce qui a pour résultat une dépense croissante de carburant avec à la fois un impact économique mais également écologique.

Par conséquent, près de **300 millions d'euros** seront investis entre 2023 et 2027 dans le SERM Hauts-de-France, dont 121 millions d'euros de l'État et 148,9 millions d'euros du conseil régional et de la métropole de Lille. Ces investissements permettent de concrétiser ce projet ambitieux à travers :

- la poursuite d'études et de procédures dans le cadre d'une gouvernance élargie et d'une concertation continue avec les territoires ;
- la poursuite d'études et le lancement de travaux d'opérations anticipées ou associées au SERM ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise foncière et de première opérations de sécurisation des passages à niveau impactés par le projet.

Moderniser le réseau

- Poursuite de la modernisation du réseau structurant, essentiel au bon fonctionnement de l'ensemble du système ferroviaire notamment la suite des opérations engagées pour le traitement du nœud de Creil.
- Poursuite de la mise en accessibilité des gares.

Régénérer et moderniser les lignes de desserte fine du territoire

Les lignes de desserte fine des territoires constituent un axe fort du volet ferroviaire, pour lequel l'État et le conseil régional investissent près de 40% des crédits associés. Le programme de régénération des lignes de voyageurs, démarré lors de la précédente période, se poursuit activement afin d'engager avant fin 2027 les phases de réalisation de ces opérations.

Cela concerne en particulier les lignes Boves-Compiègne, Laon-Hirson et les ouvrages d'art de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport. **256 millions d'euros** y seront consacrés, notamment 93 millions d'euros pour Laon-Hirson et 100 millions d'euros pour Boves-Compiègne.



2. Investir dans le développement du fret ferroviaire

200 millions d'euros seront investis au profit du fret ferroviaire, qui occupe une place particulière dans la région Hauts-de-France : 20% des trains de fret en France circulent sur le réseau régional.

L'objectif est notamment d'achever la modernisation de la voie mère, qui dessert le

port de Calais (65 millions d'euros), d'établir un réseau de plateformes multimodales (ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe, Longueil-Sainte-Marie) et de régénérer les lignes capillaires pour le fret qui desservent les acteurs industriels embranchés (94 millions d'euros).

3. Accélérer la transition écologique et énergétique des ports maritimes et des voies d'eau

Libérer le potentiel de croissance autour du grand port maritime de Dunkerque

La région Hauts-de-France est aux avant-postes de la réindustrialisation de l'Europe et de la France, notamment par le développement de la vallée européenne de la batterie électrique et des industries de la décarbonation autour du grand port maritime de Dunkerque.

Pour stimuler le développement de ce pôle industriel majeur et pour conforter le rôle de plateforme logistique du grand port maritime, les investissements du volet portuaire permettront d'améliorer sa compétitivité, de développer ses capacités, notamment celles de traitement des conteneurs, et d'améliorer la performance de ses infrastructures de desserte.

Ainsi, 415 millions d'euros d'investissements porteront les opérations du grand port maritime de Dunkerque.

Aménagement des voies navigables

Le développement du grand port maritime de Dunkerque est indissociable de l'aménagement d'une liaison à grand gabarit entre les bassins de la Seine et de l'Escaut, dont le **futur canal Seine-Nord Europe** est le maillon principal. L'amélioration des accès sud et nord de cette future infrastructure, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2030, est nécessaire à la manifestation de son plein potentiel.

Le raccordement du grand port maritime de Dunkerque au futur canal constitue également un enjeu essentiel justifiant l'inscription prioritaire

d'opérations localisées sur l'axe Dunkerque-Escout. La réouverture du canal de la Somme entre Offoy et Saint-Simon à la navigation touristique, portée par le département de la Somme, bénéficiera également d'un soutien de l'État et du conseil régional.

Le CPER Hauts-de-France consacre **236 millions d'euros** au renforcement de la voie d'eau, notamment sur l'axe Dunkerque-Escout.



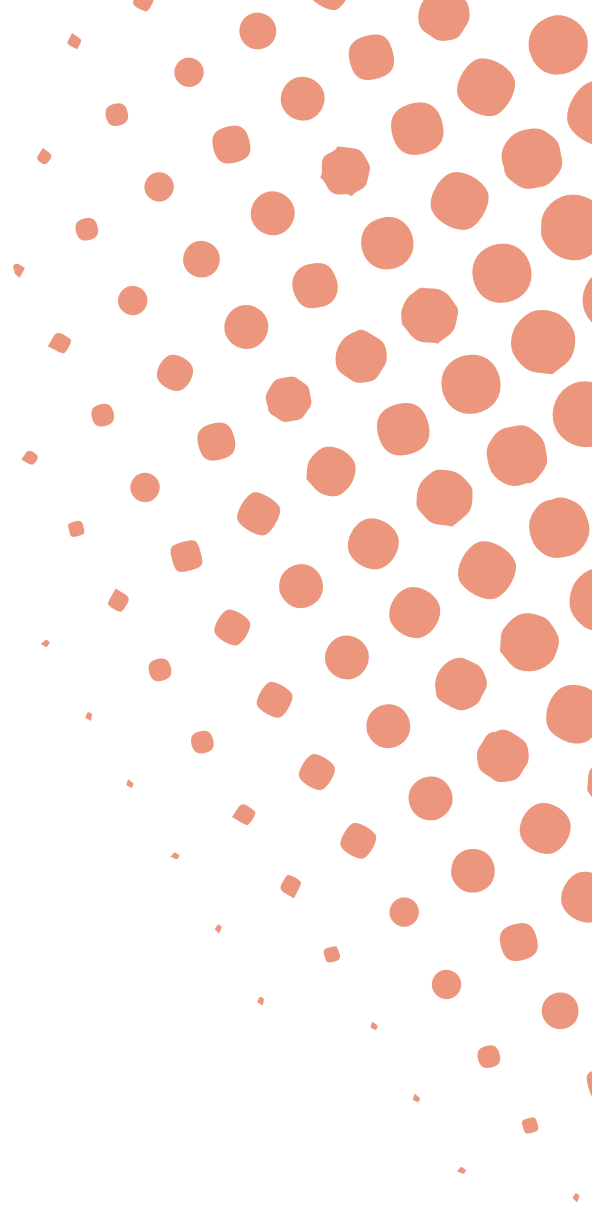
4. Désenclaver les territoires en concentrant les investissements routiers sur l'aménagement de la RN2

La priorité aux modes décarbonés de transport implique de réserver strictement les investissements dans le développement du réseau routier national non concédé aux projets permettant la complémentarité et les synergies intermodales, le désenclavement et l'amélioration de l'accessibilité des territoires, ainsi que le traitement des problèmes de sécurité.

À ce titre, la RN2 constitue un axe structurant mais insuffisamment développé. L'État (137,7 M€), la Région (122,7 M€) et les départements de l'Aisne (10,7 M€) et du Nord (50 M€) décident d'investir

au total **321 millions d'euros** pour aménager et sécuriser cette route en améliorant l'accessibilité des territoires de l'est de la région. Ainsi, 98 millions d'euros seront consacrés pour achever les travaux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe, 60 millions d'euros à Vauciennes dans l'Oise pour poursuivre l'aménagement entre Paris et Soissons et 69 millions d'euros pour les études et les premiers travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe dans l'Aisne et le Nord.





Contacts presse

Service presse de Christophe BÉCHU,
ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires
Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*